

ADMINISTRATION

48, rue de la République

ADRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON : AGENCE FOURNIER

Rue Confort, 14

A PARIS : AGENCE HAVAS

Place de la Bourse, 3

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION

4, rue Paradis, 4

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

LYON : 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS

3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

AUJOURD'HUI :

Le Crime du Gourguillon. — Une Femme étranglée. — Nouveaux détails.

La Revue de la Mode.

Nous prions nos abonnés dont l'abonnement expire le 15 courant, de vouloir bien le renouveler d'urgence pour éviter un retard dans l'envoi de leur journal.

HONNEUR A MÉLINE !

Le Robespierre de la betterave doit être satisfait. Nous ne sommes qu'au 3 février et déjà sa gloire bat son plein. On peut prévoir, on touchera bientôt du doigt les résultats de ses hautes conceptions : isolement économique de la France et renchérissement d'une foule d'objets de première nécessité, en particulier des objets d'alimentation.

Délicieuse perspective : la France se battant à coups de tarifs avec les nations les plus variées et sur le marché intérieur le consommateur et le fournisseur jouant, au mieux de leurs intérêts, de ce qu'un de nos confrères du Mot d'Ordre appelle la mécanique à Méline !

Ce qu'il y a de plus curieux, c'est l'étonnement d'une foule de braves gens qui semblent se réveiller d'un long sommeil et qui, à mesure qu'ils lisent les renseignements publiés par les journaux, s'écrient avec une stupéfaction risible : « Comment, c'est cela les tarifs de douane ? Ah ! si nous avions su ! » Si vous n'avez pas su, bonnes gens, ce n'est pas faute d'avoir été prévenus. On vous l'avait assez dit que le relèvement excessif des droits de douane ne profiterait qu'à un nombre restreint de privilégiés, au détriment de l'immense majorité de la population !

Je ne suis pas pessimiste et j'admets qu'il y ait de l'exagération dans les inquiétudes qui partent se font jour. Le gouvernement, par des négociations habiles, arrivera peut-être à atténuer les effets d'une loi détestable. Mais sa tâche sera ardue, car il a aux pieds ce boulet qu'on appelle le tarif minimum. La Liberté a raison quand elle dit que si nous nous obstinons aux dispositions qui constituent le nouveau régime, nous pouvons être bien sûrs que nous ne le ferons accepter définitivement nulle part et que nous devons considérer d'avance notre isolement comme consommé.

Un autre journal, protectionniste ce lui-là, dans une large mesure, la République française, écrit ce matin, à propos des négociations avec l'Espagne : « Dans la série de refus que M. Canovas se plaint d'avoir essayés, la plupart étaient inévitables et commandés par notre loi elle-même. » Quel aveu, quelle condamnation de la loi Etonnez-vous après cela que les négociations aient échoué et que personne ne puisse dire si elle aboutiront ! Le renchérissement ne se fera pas sentir immédiatement et on ne peut pas mesurer encore exactement dans quelles proportions et quels objets seront le plus lourdement frappés.

Ce qui est acquis, c'est que parmi les matières alimentaires, la viande de mouton sera fortement majorée. Ce n'est point chose négligeable. Comment comprendre que les mélinistes se soient entêtés à élever les droits sur le mouton vivant ou mort, alors que depuis longtemps la France n'en produit plus assez pour sa consommation, alors que l'élevé

du mouton y diminue chaque année, pour des raisons connues de tous les agriculteurs et qui tiennent à la force même des choses ? Méline l'a voulu. Les prix de la viande de mouton, déjà très chère, seront surélevés. C'est la ménagère habituée à acheter le dimanche le gigot de famille qui sera contente !

Mais l'industrie nationale, le travail national vont être protégés et voir des jours de prospérité inouïe. Quelle désillusion, quand on va se trouver en face de la réalité ! Je veux citer un exemple qui montrera avec quelle légèreté stupide certains droits ont été relevés. Il y a à Paris une industrie considérable qui occupe près de vingt-cinq mille ouvriers, la bijouterie en imitation à bon marché. Cette industrie emploie pour ses fabrications la pierre de Bohême. Elle ne peut s'en passer, parce qu'il lui est impossible de se procurer ailleurs une pierre similaire.

La pierre française, dite pierre du Jura, est d'un prix beaucoup plus élevé et sert à l'imitation des pierres précieuses. Les industriels du Jura ne demandaient pas d'ailleurs à être protégés. Cela n'a pas empêché la commission Méline de frapper les pierres de Bohême d'un droit de 200 francs au tarif général et de 150 francs au tarif minimum. Avec ce droit, la bijouterie en imitation était obligée de majorer ses prix de façon à ce qu'il lui devenait impossible de lutter sur le marché de l'Amérique du Sud avec la bijouterie viennoise, sa concurrente. L'exportation était supprimée net.

Au Sénat, mon collègue Poirrier et moi, à la demande de la chambre syndicale de la bijouterie, nous nous sommes occupés de la question. Nous nous sommes bien gardés de prendre la tarare par les cornes et de demander la suppression du droit, car nous n'aurions rien eu du tout. Mais en négociant avec la commission des douanes, nous sommes arrivés à obtenir une diminution de cinquante francs sur le droit voté par la Chambre. C'est quelque chose. Il n'en reste pas moins que voilà un droit qui profitera uniquement à une industrie étrangère, la bijouterie viennoise et qui rendra la lutte plus difficile à l'industrie similaire française aussi bien sur le marché intérieur que sur le marché extérieur.

Combien d'exemples analogues on pourrait citer !

Devant la leçon des faits, il va se produire dans le pays un retour d'opinion qui pourra avoir, il ne faut pas se le dissimuler, des conséquences politiques très graves. Il y aura des souffrances dont on verra rendre comptable la République. Les réactionnaires ont été les véritables initiateurs du mouvement protectionniste et ils étaient dans la logique de leurs opinions puisqu'ils sont les représentants des privilégiés. Cela seul, pour le dire en passant, aurait dû faire réfléchir les républicains qui se sont laissés gagner par la folie protectionniste.

Oui, les députés, les sénateurs monarchistes ont été les plus ardents défenseurs des droits les plus élevés. Cela ne les empêchera pas, ils y travaillent déjà, de chercher à dégager leur responsabilité et de rejeter la faute sur le gouvernement républicain, sur la majorité républicaine.

Qu'on y prenne garde, il y a là, pour les élections prochaines, un gros danger. Nous nous en tirerons, comme nous nous sommes tirés de situations plus difficiles, mais ça ne fait rien. M. Méline est un bien grand homme !

RANC.

LA POLITIQUE

Un document très édifiant, — et très lamentable — est en train de faire le tour de la presse. Il y est question des traitements révoltants auxquels sont soumis les jeunes soldats en Allemagne.

Il paraît — et les révélations semblent tout à fait authentiques, — que dans le pays de Faust et de Gretchen, on mène les futurs héros du Vaterland non pas seulement à coups de trique, mais à coups de pieds, sans compter toute une série de supplices raffinés qui font le plus grand honneur à l'imagination des officiers et sous-officiers de l'empereur Guillaume, — qui sont, en même temps, de la plus écurante bestialité.

Le fait n'a rien, en soi, de bien étonnant. Une armée prémonitrice ne peut être qu'un ramassis de soudards brutaux. Quand on érige en principe de gouvernement que la force prime le droit, on doit fatalement appliquer ce principe-là dans la pratique de la vie journalière. Il n'y a pas autant de différence morale qu'on pourrait le croire entre le balonnement de deux provinces annexées de force et les coups de bâtons administrés quotidiennement à de pauvres diables sans défense, par des chefs impitoyables — qui se font une sorte de plaisir abominable des souffrances de leurs victimes. Cela s'est ainsi passé à toutes les époques de domination féodale ou militaire. Cela se passe ainsi dans cette vertueuse Allemagne dont l'empereur signifie solennellement à ses soldats qu'ils doivent se préparer à fusiller leur père et leur mère quand leurs chefs le leur ordonneront.

Mais, puisque nous nous indignons de ces retours à la barbarie, nous devons prendre, ce semble, d'autant plus garde à ne jamais mériter de semblables reproches.

Je fais ici allusion à certains faits très récents et qui se sont passés dans notre région comme sur d'autres points du territoire. Dans plusieurs de nos régiments — ceux justement où existe un certain esprit de caste, dans la cavalerie par exemple, — il semble qu'il y a une tendance à faire renaître le système de dureté brutale appliqué de préférence aux nouvelles recrues. C'est à la fois la sévérité intolérable des chefs — des chefs subalternes surtout, — et la brimade des anciens qui accueillent les jeunes soldats et se traduisent parfois par des excès dont l'écho arrive jusqu'aux parents.

Quand de tels incidents se produisent, quand l'opinion est émue, on étouffe l'affaire, on donne quelques jours de prison au coupable, — et on compte sur notre légèreté nationale et traditionnelle pour que, quarante-huit heures après, tout soit oublié.

C'est là une déplorable chose. Dans de tels cas, on ne saurait être trop sévère pour ceux qui compromettent ainsi notre armée, qui y introduisent les pires mœurs militaires, — et qui, peu à peu, y font régner un esprit, des allures et des habitudes dont nous pensions cependant que nos malheurs de 1871 nous avaient à jamais délivrés.

Qu'on ne s'y trompe pas : de telles pratiques sont celles des armées prémonitrices. Les mauvais traitements conduisent à l'abrutissement, à l'abrutissement mène au servilisme ; — et un jour ils sont mûrs pour les coups d'Etat, les régiments où les jeunes soldats ont été, à coups de plat de sabre — de tranchant aussi, — stylés à l'obéissance non plus seulement passive, mais dégradée.

Dans ces questions de si haute gravité, il n'y a pas de petits faits insignifiants, tout a de l'importance. Et quand on voit une telle tendance signalée sur divers points du territoire, il faut immédiatement crier haro ! et montrer le danger du doigt.

Ce n'est pas au moment où toute la réaction se ligue à nouveau contre la ré-

publique démocratique qu'il faut négliger ce nouveau symptôme. La aussi, là surtout, il faut couper court, — et résolument.

JEAN-CLAUDE.

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPECIAL

Nouvelles Militaires

Paris, 4 février.

La Loi des Cadres

M. de Freycinet a prescrit une réunion spéciale de tous les comités techniques, du ministère de la guerre, pour que chacun d'eux puisse délibérer mardi prochain sur le projet de révision de la loi des cadres.

L'infanterie réclame peu de modifications à une organisation remaniée partiellement par la loi du 20 juillet 1891 sur les régiments régionaux. Beaucoup d'officiers voudraient voir nommer un second lieutenant-colonel par régiment actif, il faut assurer, à la mobilisation, un suppléant au colonel, et conserver partout le commandement du régiment mixte à un lieutenant-colonel. Dans cette dernière éventualité, un second chef de bataillon complémentaire pourrait être créé utilement.

La cavalerie a été mise en désarroi par les réductions inconsidérées que des décisions successives ont imposées aux régiments endivisionnés. Ces réductions avaient été votées en 1887 pour les seuls régiments de nouvelle formation.

Après avoir mis hors cadre tout ce qui est détaché dans les écoles, les remontes et les états-majors pour constituer un état-major particulier, la cavalerie doit voir s'établir une raisonnable proportionnalité entre les grades, de manière à assurer l'instruction solide des contingents en temps de paix, leur encadrement très solide à la mobilisation, tout en disposant de ressources sérieuses pour les formations de réserve.

L'artillerie a seulement 77 colonels pour 96 lieutenants-colonels ; il lui faut un chef d'escadron et deux capitaines de plus par régiment pour le commandement des batteries mixtes.

INFORMATIONS POLITIQUES

LE CONSEIL DE CABINET

Paris, 4 février.

M. de Freycinet, président du conseil des ministres ; M. Constans et M. Devèze étant absents, et M. Rouvier toujours souffrant, obligé de garder la chambre, le conseil de cabinet tenu tous les jeudis n'a pas eu lieu aujourd'hui.

MALADIE DE M. ROUVIER

On annonce que l'état de M. Rouvier, ministre des finances, retenu au lit par l'influenza, n'est pas sans inspirer quelque inquiétude.

L'AFFAIRE DE DIÉGO-SUAZÉ

Nous pouvons maintenant que le lieutenant-colonel Paul va repartir pour Diégo-Suazé, dont le gouverneur civil, M. Froger, est demeuré à Paris pour fournir des explications.

LES EMPLOYÉS DES OMNIBUS

On sait que le syndicat des employés de la compagnie générale des omnibus avait assigné cette compagnie devant le tribunal

de commerce, pour qu'elle ait à se conformer aux dispositions du traité du 25 mai 1891, qui interdit à la compagnie d'occuper ses employés, plus de douze heures. Le tribunal, présidé par M. Falco, vient de rendre son jugement. Il dit que la compagnie aura à se conformer immédiatement aux prescriptions de ce traité, qui défend d'occuper les employés plus de 12 heures, et ce, à peine de 100 francs par jour de retard. Il déclare le syndicat non recevable pour sa demande de dommages-intérêts.

MANIFESTATION FRANCO-RUSSE

Alexandrie, 4 février.

La colonie française a offert hier à l'amiral Dorlodot des Essarts et aux officiers russes un lunch qui a eu lieu dans les salons du cercle français. Cette réunion intime a été très cordiale.

LES ESPIONS DE SAINT-ÉTIENNE

Londres, 4 février.

Le Daily Chronicle, à propos de l'arrêt prononcé par la cour d'appel de Lyon dans l'affaire Cooper, l'espion de Saint-Etienne, dit que ce jugement laisserait paraître qu'il y a deux lois en France : une pour les étrangers et l'autre pour les nationaux. Ce journal espère que lord Salisbury fera des représentations au gouvernement français au sujet de ce jugement, qui semble être entaché d'animosité.

VOYAGE DE M. DE FREYCINET

Paris, 4 février.

M. de Freycinet, ministre de la guerre, accompagné des généraux Brault et Mathelin, du colonel de génie Genty et de plusieurs officiers, s'est rendu ce matin à la batterie du Prophète située sur le chemin de la Corniche. Le long des quais, plusieurs ouvriers se sont découverts respectueusement sur le passage du ministre.

M. de Freycinet et sa suite ont gravi le mamelon qui domine la rade et, malgré le vent violent, le ministre a écouté, la carte sous les yeux, les indications que lui fournissaient le général Mathelin et le colonel Genty sur l'état de la défense des côtes.

Le président du conseil est parti pour Nice, le matin, par l'express de 11 h. 20. Il a été salué, à son départ, par le général Mathelin et par M. Gailly, préfet des Bouches-du-Rhône. Le ministre sera de retour à Marseille dimanche soir ou lundi.

UN DÉPUTÉ ARRÊTÉ

Paris, 4 février.

La Petite République raconte que M. Rousse, député du Var, a été victime, mardi soir, d'une agression. Il se trouvait dans un tramway avec sa femme et, paraît-il, avant son tour, lorsqu'un des voyageurs, un officier de paix, appelant un brigadier des gardiens de la paix, intima à celui-ci l'ordre d'expulser M. Rousse de la voiture. M. Rousse eut beau décliner son nom et sa qualité de député, le policier, descendant de tramway, ordonna au brigadier de saisir M. Rousse, de l'enlever et de le porter au poste. Le brigadier obéit, agitant son action de réflexions de ce genre : « Je m'en f... que vous soyez député, je vous f... très bien dedans tout de même. » Et, à l'aide d'un autre agent, il jura le député au clo.

La Petite République ajoute qu'un conseiller municipal de Paris demandera des explications à M. Lozé sur les agissements des agents de police.

M. Rousse, député du Var, a déclaré à un de nos confrères que si le préfet de police ne lui donnait pas satisfaction complète, il interpellera le ministre.

LES COLIS POSTAUX

Paris, 4 février.

Le ministre du commerce vient de signer la convention concernant le transport des colis postaux conclue entre l'Etat et les compagnies de chemins de fer.

De 0 à 3 kilos, ils continueront à payer 60 cent. en gare et 85 à domicile. Mais il est créé des colis postaux de 3 à 5 kilos qui paieront 85 cent. en gare et 1 fr. 05 à domicile ; or, comme les petits paquets en grande vitesse de 3 à 5 kilos paient actuellement

1 fr. 20 en gare et 1 fr. 45 à domicile, cela représentera une diminution de coût de 40 cent. par colis, soit environ 33 0/0 en moins.

Le factage du point de départ à la gare comme le factage de la gare terminus au lieu de destination, sera assuré par les compagnies moyennant 25 cent. en sus du port ordinaire.

On pourra désormais expédier des colis postaux avec valeur déclarée jusqu'à la somme de 500 francs moyennant une taxe supplémentaire qui sera, aux termes du projet de loi déjà déposé, de 0 fr. 10 par 300 francs ou fraction de 300 francs.

Les colis postaux pourront être envoyés contre remboursement jusqu'à 500 francs (tandis qu'à l'heure actuelle le maximum de remboursement est de 100 francs) moyennant une taxe égale au prix de transport du colis.

Il sera possible, moyennant une taxe supplémentaire de 0 fr. 50 ou de 2 francs suivant le cas, faire des colis postaux urgents. L'expéditeur aura la faculté d'arrêter la transmission ou de changer la destination du colis en cours de route par lettre chargée ou télégramme adressé au bureau destinataire.

Le régime international des colis postaux est amélioré de la même manière, d'abord par l'élevation du poids de 3 à 5 kilos, puis par l'augmentation des dimensions des colis, par l'envoi de colis avec valeur déclarée ou contre remboursement jusqu'à 500 francs.

AU SÉNÉGAL

Paris, 4 février.

Un télégramme officiel du Sénégal annonce que le colonel Humbert a occupé le 26 janvier Senankoro et Kerouane, les deux places fortes de Samory, à 80 kilomètres au sud de Bissandougou.

L'ennemi, retiré sur la rive gauche, a essayé d'inquiéter nos troupes, mais celles-ci, par une fusillade nourrie, l'obligèrent à se replier.

Nous avons eu un spahi tué et deux blessés. Le colonel Humbert dit que le pays, quoiqu'il ait encore parcouru au Soudan.

AUX MINES DE DECAZEVILLE

Decazeville, 4 février.

A la suite de certaines difficultés, les propriétaires des terrains occupés par la compagnie des plombs argentifères de Rouillac et de Castelnaud ont intercepté les communications entre la mine et la laverie.

Quatorze ouvriers ont été congédiés. Tous les seront, aujourd'hui si les communications ne sont pas rétablies. Un lieutenant de gendarmerie est sur les lieux ; il a centralisé les gendarmes des brigades placées sous ses ordres. Les 150 ouvriers occupés par la mine montrent une certaine surexcitation.

MENUS FAITS

Paris, 4 février.

Le président de la République a reçu hier le général Heintz, nouvellement promu, qui se rend à Clermont-Ferrand.

Le départ du général Menabré pour l'Italie aura lieu très prochainement.

M. de Gavardie, ancien sénateur, pose sa candidature réactionnaire à l'élection au Sénat, dans les Landes, en remplacement de M. de Cés-Caupenne, décédé.

La disparition du caissier de la librairie Quantin, rapportée par un journal du soir, est une fumerie. Ce caissier, que l'on prétendait disparu, est simplement malade et soigné dans sa famille.

Le caricaturiste Grévin est assez souffrant ; mais son état, quoique affectant le moral, permet encore d'espérer la guérison.

Le docteur Morell-Mackenzie, qui soigna l'empereur Frédéric III, est mort hier, à Londres, à 10 heures du soir, des suites d'un asthme et d'une pleurésie résultant d'une rechute d'influenza.

M. Constans est parti aujourd'hui, à midi, de Territet, se rendant à Lucerne. On croit qu'il ira ensuite au lac Major et le problème à Milan.

La fusion de la compagnie de Decazeville avec les mines de Fourchambault et

Feuilleton de l'ECHO DE LYON

5 février

20

MICHEL STROGOFF

Par JULES VERNE

DE MOSCOU A IRKOUTSK

PREMIÈRE PARTIE

— Quand je vous disais que c'était tout ce qu'il y a de plus plaisant, confrère ! s'écria Alcide Jolivet.

— Si donc, messieurs, vous voulez me suivre, reprit Michel Strogoff, nous rejoindrons ma voiture, et... — Mais la télégraphie ? dit observer l'Anglais.

— Ne craignez pas qu'elle s'envole, mon cher Blount ! s'écria Alcide Jolivet. La voilà si bien enracinée dans le sol, que si on l'y laissait, au printemps prochain il y pousserait des feuilles !

— Venez donc, messieurs, dit Michel Strogoff, et nous ramènerons ici le tarentass.

Tout en marchant, Alcide Jolivet, suivant son habitude, causait avec sa bonne humeur, que rien ne pouvait altérer.

« Ma foi, monsieur Korpanoff dit-il à Michel Strogoff, vous nous tirez là d'un fier embarras !

— Je n'ai fait, monsieur, répondit Michel Strogoff, que ce que tout autre eût fait à ma place. Si les voyageurs ne s'entraidaient pas, il n'y aurait plus qu'à barrer les routes !

— A charge de revanche, monsieur. Si vous allez loin dans les steppes, il est possible que nous nous rencontrions encore, etc... »

Alcide Jolivet ne demandait pas d'une façon formelle à Michel Strogoff où il allait, mais celui-ci ne voulant pas avoir l'air de dissimuler, répondit aussitôt : — Je vais à Omsk, messieurs.

— Et monsieur Blount et moi, reprit Alcide Jolivet, nous allons un peu devant nous, là où il y aura peut-être quelque balle, mais, à coup sûr, quelque nouvelle à attraper.

— Dans les provinces envahies ? demanda Michel Strogoff avec un certain empressement.

— Précisément, monsieur Korpanoff, et il est probable que nous ne nous y rencontrerons pas !

— En effet, monsieur, répondit Michel Strogoff. Je suis peu friand de coups de fusil ou de coups de lance, et trop pacifique de mon naturel pour m'aventurer là où l'on se bat.

— Désolé, monsieur, désolé, et, véritablement, nous ne pourrions pas regretter de nous séparer sitôt ! Mais, en quittant Ekaterinbourg, peut-être notre bonne étoile voudra-t-elle que nous voya-

gions encore ensemble, ne fût-ce que pendant quelques jours ?

— Vous vous dirigez sur Omsk ? demanda Michel Strogoff, après avoir réfléchi un instant.

— Nous n'en savons rien encore, répondit Alcide Jolivet, mais très certainement nous irons directement jusqu'à Ichim, et, une fois là, nous agirons selon les événements.

— Eh bien, messieurs, dit Michel Strogoff, nous irons de conserve jusqu'à Ichim.

Michel Strogoff eût évidemment mieux aimé voyager seul, mais il ne pouvait, sans que cela parût au moins singulier, chercher à se séparer de deux voyageurs qui allaient suivre la même route que lui. D'ailleurs, puisque Alcide Jolivet et son compagnon avaient l'intention de s'arrêter à Ichim, sans immédiatement continuer sur Omsk, il n'y avait aucun inconvénient à faire avec eux cette partie du voyage.

— Eh bien, messieurs, répondit-il, voilà qui est convenu. Nous ferons route ensemble.

Puis, du ton le plus indifférent : — Savez-vous avec quelle certitude on en est l'invasion tartare ? demanda-t-il.

— Ma foi, monsieur, nous n'en savons que ce qu'on en disait à Perm, répondit Alcide Jolivet. Les Tartares de Féofar-Khan ont envahi toute la province de Sémipalatinsk, et, depuis quelques jours ils descendent à marche forcée le cours de l'Irtysch. Il faut donc vous hâter si vous voulez les devancer à Omsk.

— En effet, répondit Michel Strogoff.

— On ajoutait aussi que le colonel

Ogareff avait réussi à passer la frontière sous un déguisement, et qu'il ne pouvait tarder à rejoindre le chef tartare au centre même du pays soulevé.

— Mais comment l'aurait-on su ? demanda Michel Strogoff, que ces nouvelles, plus ou moins véridiques, intéressaient directement.

— Eh ! comme on sait toutes ces choses, répondit Alcide Jolivet. C'est dans l'air.

— Et vous avez des raisons sérieuses de penser que le colonel Ogareff est en Sibérie ?

— J'ai même entendu dire qu'il avait dû prendre la route de Kazan à Ekaterinbourg.

— Ah ! vous saviez cela, monsieur Jolivet ? dit alors Harry Blount, et l'observation du correspondant français tira de son mutisme.

— Je le savais, répondit Alcide Jolivet.

— Et saviez-vous qu'il devait être déguisé en bohémien ? demanda Harry Blount.

— En bohémien ! s'écria presque involontairement Michel Strogoff, qui se rappela la présence du tzigane à Nijn-Novgorod, son voyage à bord du Caucase et son débarquement à Kazan.

— Je le savais assez pour en faire l'objet d'une lettre à ma cousine, répondit en souriant Alcide Jolivet.

— Vous n'avez pas perdu votre temps à Kazan ! fit observer l'Anglais d'un ton sec.

— Mais non, cher confrère, et, pendant que le Caucase s'approvisionnait, je faisais comme le Caucase !

Michel Strogoff n'écouait plus les ré-

parties qu'Harry Blount et Alcide Jolivet échangeaient entre eux. Il songeait à cette troupe de bohémiens, à ce vieux tzigane dont il n'avait pu voir le visage, à la femme étrange qui l'accompagnait, au singulier regard qu'elle avait jeté sur lui et il cherchait à rassembler dans son esprit tous les détails de cette rencontre, lorsqu'une détonation se fit entendre à une courte distance.

— Ah ! messieurs, en avant ! s'écria Michel Strogoff.

— Tiens ! pour un digne négociant qui fuit les coups de feu, se dit Alcide Jolivet, il court bien vite, se dit l'Anglais !

Et, suivi d'Harry Blount, qui n'était pas homme à rester en arrière, il se précipita sur les pas de Michel Strogoff.

Quelques instants après, tous trois étaient en face du saillant qui abritait le tarentass au tournant du chemin.

Le bouquet de pins allumé par la foudre brûlait encore. La route était déserte cependant, Michel Strogoff n'avait pu se tromper. Le bruit d'une arme à feu était bien arrivé jusqu'à lui.

Soudain, un formidable grognement se fit entendre, et une seconde détonation éclata au-delà du talus.

Commeny, a été votée hier par les actionnaires de la société nouvelle des Houillères et Fonderies de l'Aveyron.

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Prorogation de traité Madrid, 4 février. La Gazette publie un décret royal prorogeant le traité de commerce entre l'Espagne et l'Allemagne jusqu'au 30 juin.

Dépêches Diverses

L'AFFAIRE ANASTASY Paris, 4 février. Anastasy continue à passer toutes ses journées à lire et à fumer. Deux fois par semaine il reçoit la visite de son avocat, M. Henri Robert, avec lequel il converse longuement, s'entretenant, paraît-il, beaucoup moins de son crime que de ses souvenirs de jeunesse.

LA MORT DE L'ARCHIDUC RODOLPHE

Une nouvelle version vient de paraître sur la mort de l'archiduc Rodolphe. Elle est extraite des mémoires du baron de Plancy, ancien grand-écuyer du roi Jérôme, ancien député au corps législatif.

UNE MANIFESTATION de 400 environ, sont sortis à midi de l'École aux cris de : « Consuep Caubert ! » (M. Caubert est directeur de l'École centrale).

DÉPARTEMENTS

RHONE Villefranche. — Accident. — Un accident qui aurait pu avoir des conséquences fâcheuses est arrivé, hier, à 8 heures du matin, à Villefranche, rue de Belleville.

dans une série d'actes immoraux reprochés au nommé F..., qui depuis très longtemps entretenait des relations suspectes avec une petite fille de 13 ans, et qui avait été surpris par la mère de la victime dans la nuit de mardi à mercredi.

LOIRE

Rive-de-Gier. — Accident de chemin de fer. — Aujourd'hui, à midi, un train de marchandises se mettant en marche pour se diriger dans la direction de Lyon est allé heurter le mur du quai aux bestiaux de la gare de Rive-de-Gier, par suite d'un faux aiguillage.

Le chemin de fer de Vernoux. — Le comité du chemin de fer de Vernoux vient de réunir sous la présidence de M. Chabanetais.

Les élections municipales de Saint-Etienne. — On nous écrit de Saint-Etienne : Aujourd'hui ont eu lieu les obsèques de M. Crozet-Boussingault, maire du Chambon-Fenouillet, ancien vice-président du conseil général de la Loire.

Le déraillement à Rive-de-Gier. — On nous télégraphie : Le train de marchandises, n° 3281, a déraillé, hier, par suite d'un faux aiguillage, à la gare de Rive-de-Gier.

Revue de la Mode Oh ! la mode !... Voilà que, même pour les toilettes et les coiffures de bal et de soirée, depuis que l'on a commencé les vraies réunions de l'hiver, on abandonne tout à fait les fleurs !

Valence. — Accident. — Ce matin, M. Devillard, lieutenant au 6^e d'artillerie, rentrait au quartier, venait de faire une promenade à cheval; cet officier montait un jeune cheval appartenant au colonel du régiment.

Belleville-sur-Saône. — Pendu. — Le nommé Antoine Mayer, célibataire, âgé de 35 ans, a été trouvé pendu dans sa cave. C'est sa mère qui, en allant chercher des provisions de ménage en cet endroit, ayant trouvé le cadavre de son malheureux fils, l'a découvert.

Givors. — Un immoral personnage. — Un épicier de notre ville, le nommé F..., âgé de 42 ans, a disparu subitement, hier matin, en prenant dans sa caisse tout l'argent qui s'y trouvait.

M. Thomas, entrepreneur de voitures. Ce dernier a été invité à faire visiter de suite son chien par un vétérinaire. Le rapport du vétérinaire constate que le chien n'a aucun symptôme d'hydrophobie.

Le comité du chemin de fer de Vernoux vient de réunir sous la présidence de M. Chabanetais. Lecture a été donnée du rapport, qui constate l'unanimité des électeurs du canton à signer la pétition, et l'empressement de tous les conseils municipaux à émettre des vœux favorables à la création d'une ligne ferrée reliant Vernoux à la vallée de la Drôme.

Correctionnelle (Audience du 4 février 1892). — Plusieurs affaires sans importance ouvrent l'audience, puis vient un affaire de rébellion contre la gendarmerie, il y a trois inculpés, ce sont les nommés Victor Rey, 25 ans; Jules Bordat, 26 ans; Pierre Vassy, 27 ans.

Obsèques de M. Crozet-Boussingault On nous écrit de Saint-Etienne : Aujourd'hui ont eu lieu les obsèques de M. Crozet-Boussingault, maire du Chambon-Fenouillet, ancien vice-président du conseil général de la Loire.

Le déraillement à Rive-de-Gier. — On nous télégraphie : Le train de marchandises, n° 3281, a déraillé, hier, par suite d'un faux aiguillage, à la gare de Rive-de-Gier.

Revue de la Mode Oh ! la mode !... Voilà que, même pour les toilettes et les coiffures de bal et de soirée, depuis que l'on a commencé les vraies réunions de l'hiver, on abandonne tout à fait les fleurs !

Valence. — Accident. — Ce matin, M. Devillard, lieutenant au 6^e d'artillerie, rentrait au quartier, venait de faire une promenade à cheval; cet officier montait un jeune cheval appartenant au colonel du régiment.

Belleville-sur-Saône. — Pendu. — Le nommé Antoine Mayer, célibataire, âgé de 35 ans, a été trouvé pendu dans sa cave. C'est sa mère qui, en allant chercher des provisions de ménage en cet endroit, ayant trouvé le cadavre de son malheureux fils, l'a découvert.

Givors. — Un immoral personnage. — Un épicier de notre ville, le nommé F..., âgé de 42 ans, a disparu subitement, hier matin, en prenant dans sa caisse tout l'argent qui s'y trouvait.

la soie, la gaze, la mousseline de soie et même la peau, plus solide et d'un aspect presque aussi léger. On les garnit en petits rubans qui, s'ouvrant et se fermant avec l'éventail, ont l'air de petits soufflets mignons qui éventraient presque tout seuls, en se faisant jouer adroitement.

Le comité cantonal des républicains radicaux de Saint-Genis-Laval. Considérant que le canton est essentiellement agricole, et que le citoyen docteur Ferran, maire de Saint-Genis-Laval, propriétaire et grand viticulteur, présente toutes les garanties désirables, tant au point de vue de ses antécédents républicains que de ses qualités administratives, le présente comme candidat au conseil général à l'élection du 7 février.

En même temps, le Progrès annonce et lance la candidature de M. Flottard, qui, en effet, viendrait apporter un intéressant appoint à la phalange de ses nouveaux amis du centre.

Le petit monde des enfants, pour lequel la mode des bijoux n'est pas encore arrivée, est cependant habillé avec une sorte de luxe et de raffinement qui, l'espère, n'est dû qu'au désir que l'on a de toujours créer quelque chose de nouveau, et reviendra à plus de simplicité et surtout de commodité.

Le déraillement à Rive-de-Gier. — On nous télégraphie : Le train de marchandises, n° 3281, a déraillé, hier, par suite d'un faux aiguillage, à la gare de Rive-de-Gier.

Revue de la Mode Oh ! la mode !... Voilà que, même pour les toilettes et les coiffures de bal et de soirée, depuis que l'on a commencé les vraies réunions de l'hiver, on abandonne tout à fait les fleurs !

Valence. — Accident. — Ce matin, M. Devillard, lieutenant au 6^e d'artillerie, rentrait au quartier, venait de faire une promenade à cheval; cet officier montait un jeune cheval appartenant au colonel du régiment.

Belleville-sur-Saône. — Pendu. — Le nommé Antoine Mayer, célibataire, âgé de 35 ans, a été trouvé pendu dans sa cave. C'est sa mère qui, en allant chercher des provisions de ménage en cet endroit, ayant trouvé le cadavre de son malheureux fils, l'a découvert.

Givors. — Un immoral personnage. — Un épicier de notre ville, le nommé F..., âgé de 42 ans, a disparu subitement, hier matin, en prenant dans sa caisse tout l'argent qui s'y trouvait.

Nous recevons, en effet, la communication suivante : Monsieur le Directeur de l'Echo de Lyon. Le comité des républicains radicaux du canton de Saint-Genis-Laval.

En même temps, le Progrès annonce et lance la candidature de M. Flottard, qui, en effet, viendrait apporter un intéressant appoint à la phalange de ses nouveaux amis du centre.

Le petit monde des enfants, pour lequel la mode des bijoux n'est pas encore arrivée, est cependant habillé avec une sorte de luxe et de raffinement qui, l'espère, n'est dû qu'au désir que l'on a de toujours créer quelque chose de nouveau, et reviendra à plus de simplicité et surtout de commodité.

Le déraillement à Rive-de-Gier. — On nous télégraphie : Le train de marchandises, n° 3281, a déraillé, hier, par suite d'un faux aiguillage, à la gare de Rive-de-Gier.

Revue de la Mode Oh ! la mode !... Voilà que, même pour les toilettes et les coiffures de bal et de soirée, depuis que l'on a commencé les vraies réunions de l'hiver, on abandonne tout à fait les fleurs !

Valence. — Accident. — Ce matin, M. Devillard, lieutenant au 6^e d'artillerie, rentrait au quartier, venait de faire une promenade à cheval; cet officier montait un jeune cheval appartenant au colonel du régiment.

Belleville-sur-Saône. — Pendu. — Le nommé Antoine Mayer, célibataire, âgé de 35 ans, a été trouvé pendu dans sa cave. C'est sa mère qui, en allant chercher des provisions de ménage en cet endroit, ayant trouvé le cadavre de son malheureux fils, l'a découvert.

Givors. — Un immoral personnage. — Un épicier de notre ville, le nommé F..., âgé de 42 ans, a disparu subitement, hier matin, en prenant dans sa caisse tout l'argent qui s'y trouvait.

Par arrêté ministériel, les épreuves écrites du concours de l'agrégation et les examens du certificat d'aptitude pour l'enseignement secondaire des jeunes filles, s'ouvriront le 8 juillet prochain, au chef-lieu de chaque académie.

M. le général Faugeton, commandant la place de Lyon, en permission depuis quinze jours, est arrivé hier par le train de luxe venant de Paris.

Nous apprenons la mort de M^{me} Quivogne, la femme du regrettable conseiller municipal et adjoint au maire de Lyon, que nous avons accompagné l'autre jour à sa dernière demeure. M^{me} Quivogne, incapable de résister au chagrin que lui causait la perte de son mari, a succombé hier en son domicile, après une lente et douloureuse agonie.

Nous adressons à M. Maurice Quivogne fils, si cruellement éprouvé à deux reprises, l'expression de notre bien sincère sympathie. L'expression de nos condoléances les plus attristées, nous l'adressons à son père, M. Combette, ex-vétérinaire.

A la Société protectrice de l'Enfance : La Société protectrice de l'Enfance avait organisé hier et avant-hier, à l'hôtel Collet, sa vente annuelle de charité qui, grâce au zèle des charmantes vendeuses, a obtenu un plein succès et a attiré l'élite de la société lyonnaise.

Chacun avait tenu à contribuer à cette œuvre si intéressante. Hier soir, pour terminer la fête et aussi pour apporter un gros appoint au total de la vente, selon la tradition, l'infortuné docteur Rougier, secrétaire de la Société, avait fait appel à la classe de déclamation dirigée par M. Gerbert, notre ex-premier rôle des Céléstins.

Les jeunes artistes ont joué Bataille de Dames, de Scribe et Legouvé; le public a paru s'y divertir et a fait fête aux interprètes. M. Gerbert a dit avec son talent habituel plusieurs monologues.

Charmante soirée, belle assistance et fructueuse recette. La prochaine conférence de la Société des amis de l'Université lyonnaise aura lieu dimanche prochain, à 2 heures, dans le grand amphithéâtre de la Faculté de médecine. Elle sera faite par M. Ritter, professeur à l'Université de Genève, doyen de la Faculté des lettres.

M. Ritter donnera un coup d'œil sur l'histoire de Genève. Cette conférence est particulièrement intéressante, par le rapprochement qu'elle indique entre les Universités de Lyon et de Genève, aussi la jeunesse studieuse de notre ville sera-t-elle nombreuse pour écouter le maître de la cité voisine et amie.

Les petits travaux : On vient de placer sur le quai Claude-Bernard une échelle hydrométrique graduée assez haut pour indiquer le niveau des plus grandes crues; en même temps on fait quelques opérations de déblaiement destinées à fournir l'apparence d'un bas-port.

Place des Jacobins, on recommence le nettoyage de la fontaine, dont les lavages doivent être chaque année de plus en plus fréquents; on se demande d'où vient toute cette crasse; peut-être de la cheminée de l'usine de la compagnie du gaz qui, non contente de vendre son électricité à 50 o/o au cours commercial, trouve le moyen de noircir les immeubles du voisinage.

A la nouvelle ficelle de la place Croix-Paquet, on a clos la salle d'attente des voyageurs, qui, en attendant le train, ne sont plus exposés aux intempéries; cette innovation était simple comme l'œuvre de Christophe-Colomb, mais encore est-il qu'il fallait la trouver.

Chronique Lyonnaise

LES PLATTIERS

Les plattiers sont dans la jubilation, ils exultent, et c'est avec une plus grande satisfaction qu'ils vont, aux pieds humides, prendre leur petit verre de blanche, pendant qu'en face grince éternellement la turbine rudimentaire employée à l'épuisement des eaux infiltrées, pendant que le batoir claque sec et net, pendant que la chaudière ronfle et siffle, estompant de sa fumée blanche l'horizon des fleuves lyonnais.

Les plattiers attendent une bonne aubaine qui doit un jour ou l'autre leur tomber du ciel : ils comptent sur le rembournement prochain des droits d'amarre qu'ils ont payés depuis une trentaine d'années. L'affaire est bonne : l'encaissement d'un billet de cent francs que l'on n'attend pas fait toujours plaisir. Si la ville est condamnée dans le procès que l'un de nos confrères a appelé le procès de l'amarre, pour faire pendant au procès Delamarre, on fera bombance sur la Rhône et sur la Saône; les bas-ports s'illumineront comme par enchantement, tout sera à la joie.

L'Echo de Lyon ne peut être suspecté de tendresse envers M. le maire : nous avons dit assez souvent ce que nous pensions de son attitude dans l'affaire du quartier Grôlée et dans d'autres affaires où, en ménageant la chèvre et le chou, il parvenait se soucier assez peu des intérêts dont il avait l'responsabilité; mais nous devons reconnaître que M. Gaillon, en 1866, date à laquelle les nouveaux tarifs commencèrent à être appliqués, n'était qu'un apprenti politicien. L'euf était près d'éclater, mais il n'était pas éclo. Nous retrions donc à César ce qui n'est pas à César.

Les droits imposés à tous les individus qui exercent leur industrie sur les eaux des deux fleuves lyonnais n'étaient pas homologués; ils ne le sont pas encore, grâce aux catastrophes de 1870 qui ont permis de passer bien des choses au bleu, l'expression nous est permise puisque nous parlons d'établissements de blanchissage.

On a marché, marché, encaissant toujours des droits que l'autorité supérieure n'avait pas approuvés et, demain

ELECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL

CANTON DE SAINT-GENIS-LAVAL Candidat Républicain Socialiste Louis NORMAND

Conseiller municipal d'Oullins, seul candidat désigné par la réunion des délégués du canton de Saint-Genis-Laval.

ELECTION DE SAINT-GENIS-LAVAL

Nous constatons, avec peine, que les leçons de l'expérience — d'une expérience récente — semblent perdues pour les électeurs de Saint-Genis-Laval.

LYON

NOS ÉCHOS

Par arrêté du ministre des travaux publics, M. Desmure, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées en congé renouvelable, au service de la compagnie P.-L.-M., a été autorisé à accepter les fonctions de directeur de l'exploitation des chemins de fer algériens concédés à cette compagnie.

peut-être, la municipalité se trouvera en présence de la nécessité de rembourser une grosse somme aux contribuables qui vivent sur l'eau.

L'Hôtel de la rue Luizerne

Nous recevons des délégués des commerçants de la rue Luizerne et des rues avoisinantes, la lettre suivante, dont nous ne pouvons qu'approuver les termes et appuyer les conclusions :

Monsieur le rédacteur en chef de l'Echo de Lyon.

Devant l'envahissement croissant de la rue par la pornographie et les exemples d'immoralité, les pouvoirs publics dans leur sagesse ont enfin songé à exercer un commencement de répression.

Une société composée de tout ce que Lyon compte d'honorables et de notabilités, organisée en ce moment la ligue contre l'immoralité de la rue, pour combattre de son côté l'exhibition de gravures obscènes, et la vente de certains suppléments illustrés, dont les images et la lecture font chaque jour dévier nombre d'intelligences encore jeunes et naïves, pour les conduire ensuite par la débauche et les vices à l'abrutissement, et quel-

est une autre exhibition quotidienne, aussi immorale que les précédentes, qui est le résultat des effets dont les autres sont la cause.

Nous voulons parler des filles publiques, soumises aux règlements de police administrative.

Ces créatures qui inspirent autant de pitié que de dégoût, vont à des jours fixes, subir des visites sanitaires dans un local destiné à cet usage et situé rue Luizerne.

Elles traversent ainsi toute la ville dans un état et avec des allures qui ne laissent aucun doute sur leur position sociale, le plus souvent accompagnées de leurs amis.

Le nombre de ces prostituées est devenu considérable et les rues voisines de l'hôtel de police, sont envahies chaque matin par cette catégorie d'individus.

C'est de ce spectacle écœurant, tout à fait immoral, il y a à placer le préjudice que cet état de choses occasionne aux commerçants et propriétaires des rues Saint-Pierre, de la Platière, Constantine, Lanterne, et enfin de la rue Luizerne.

Les femmes honnêtes évitent de passer par ces rues et la clientèle décroît d'une manière inquiétante, les locaux se vident, et si l'on n'y prend garde, c'est la perte prochaine de ce quartier, autrefois l'un des plus florissants à Lyon.

Des pétitions ont été envoyées, par les habitants des rues intéressées, à M. le préfet du Rhône, qui a reconnu le bien fondé de nos réclamations et nous a promis le prompt transfert de cet hôtel, dans un quartier où cette promiscuité ne lésera les intérêts de personne.

Le conseil municipal de Lyon a accordé une première satisfaction, en décidant par son vote du 27 courant, que le nom de Tunisie sera substitué au nom de Luizerne, si désobligeamment connu à Lyon.

Il est à souhaiter que le changement du nom de la rue, puisse coïncider avec l'évacuation de l'hôtel de police, afin que la rénovation de la rue soit complète.

Le conseil municipal est d'autant plus intéressé à un déplacement que nous demandons que les bâtiments de l'hôtel de police soient pour y installer une école publique de garçons située dans l'immeuble voisin et installé dans ces conditions de salubrité tout à fait contraires à l'hygiène la plus élémentaire.

Il en résulterait en outre une grande économie pour la ville, qui n'aurait plus de locations à payer pour la dite école.

Nous espérons monsieur le rédacteur en chef, que vous ne refuserez pas à notre trop longue lettre l'hospitalité des colonnes de votre estimable journal, défenseur dévoué des causes justes, comme l'est celle de vos très reconnaissants serviteurs.

Suivent les signatures.

Crime de la montée du Gourguillon

Un de nos confrères publie, depuis deux jours, sur l'enquête menée par les agents du service de la Sûreté, des renseignements un peu trop fantaisistes.

Il raconte hier, avec force détails, que le Parquet avait acquis la conviction qu'un sieur R..., habitant la Croix-Rousse, était bien l'assassin de Clotilde Berthéas. D'après lui, ce R..., confronté avec les filles d'une maison où il assurait avoir passé la nuit du crime, n'avait pas été reconnu par elles. Il ne pouvait donc établir l'emploi de son temps, la nuit du crime.

Cette information a causé une vive surprise à la Sûreté. M. Ramonaud qui, pour la première fois hier matin, entendait parler de R... et de sa prétendue confrontation, a envoyé aussitôt deux agents au passage du Gaz, dans la maison indiquée par notre confrère, s'informer si des recherches, opérées pour l'affaire de la montée du Gourguillon ou pour toute autre, avaient réellement eu lieu et par qui elles avaient été faites.

La propriétaire a répondu qu'aucun agent ne s'était présenté chez elle depuis plusieurs jours ; quant à R..., elle ne le connaissait pas même de nom.

Le chef de la Sûreté a passé une partie de la soirée à entendre des témoins. La plupart sont des filles galantes, amies de la victime ; leurs dépositions ont été dénuées d'intérêt.

Lors des perquisitions faites chez Clotilde Berthéas, M. Gratta avait saisi une assez volumineuse correspondance, car la victime conservait ses lettres avec soin.

La plupart émanent de son fils Pétros, de son frère André, de sa sœur et de son père. Quelques-unes également étaient adressées par l'officier de chasseurs à sa maîtresse.

Leur contenu, très banal, ne saurait être de quelque utilité pour l'enquête.

Clotilde paraissait sincèrement aimer son amant l'officier ; chaque jour elle lui expédiait des journaux ; on a retrouvé sur sa table un paquet contenant plusieurs journaux de Lyon et un de Paris, dont la bande portait cette suscription :

M. X..., lieutenant au 12^e bataillon de chasseurs à pied, à Embrun.

Toujours gênée, Clotilde était une cliente assidue des maisons de crédit ; tout un stock de prospectus de grands magasins de crédit a été retrouvé chez elle ; on a saisi également une brochure portant ce titre : *Épître du général Boulanger*.

Les recherches, comme on le voit, n'ont pas donné de résultats. L'instruction de l'affaire en est toujours au même point, on enquête, on s'informe auprès des proches et des parents de la victime sans avoir grand espoir d'arrêter l'assassin. Toutes les personnes ayant eu des relations avec Clotilde ont été, dans les premiers temps soupçonnées. Pendant trois jours on s'est livré sur elles à une enquête sérieuse et com-quoique discrète, et actuellement on a la certitude que la plupart ne sont pour rien dans l'affaire.

L'assassin est certainement un amant dont le nom n'a pas été prononcé et que les voisins n'ont jamais vu. Sa découverte et son arrestation paraissent de plus en plus

improbables. Il n'a été aperçu, ni à son arrivée dans la maison, ni à son départ, il n'a laissé aucune trace ; aussi, quand bien même il serait fortement soupçonné, on ne pourrait l'arrêter, car on n'aurait contre lui que des preuves morales insuffisantes pour motiver son arrestation.

Une jeune Désespérée

Hier, à deux heures du soir, sur le quai Saint-Clair, des passants étaient intrigués par les allées et venues d'une jeune fille — une enfant en pleurs — qui finalement se dirigeait sur le bas-port du Rhône, et se jetait dans l'eau profonde en cet endroit.

On se porta aussitôt au secours de la jeune désespérée qu'un remous avait rapprochée de la berge, et l'on put la retirer encore vivante.

Pendant que les sauveteurs devaient sur les mesures à prendre, la jeune fille, trompant leur surveillance, tenta une seconde fois de se jeter à l'eau.

Devant cette opiniâtreté à en finir avec l'existence, elle fut, sous bonne garde, remise aux gardiens de la paix qui la remirent au poste, au cours d'Herbouville, puis de la Croix-Rousse, quartier où elle habite.

C'est une demoiselle Claudine G..., âgée de 15 ans et demi, employée dans une usine du cours d'Herbouville.

Ce matin, elle avait fait son travail, puis en rentrant à déjeuner, elle avait été sermonnée par ses parents.

Très indépendante de caractère, Claudine ne voulait rien entendre, et, à deux heures, au lieu de rentrer à l'atelier, elle prenait le chemin du bas-port.

Le commissaire de police fit prévenir les parents de la jeune écorchée, qui toute transie, pleurait toutes les larmes de son corps.

Ceux-ci, très affectés de cet événement, ont été bien heureux de retrouver encore vivante leur enfant, qu'une légitime semonce paternelle avait conduite à deux pas de la mort.

UN VIEUX CRIME

L'Assassinat de la veuve Trillet. — Une Dénonciation.

On se souvient de l'assassinat de la veuve Trillet, co'mis en plein jour le 30 décembre 1890, dans la grande-rue de la Guillotière, à l'angle de la rue Creuzet.

Malgré toutes les recherches de la police, ce crime resta impuni.

Plusieurs individus furent successivement arrêtés, puis relâchés après avoir établi leur innocence. L'un d'eux, même, un sieur R..., resta assez longtemps sous les verrous et, finalement, il fut élargi.

Hier, le parquet de Lyon a reçu une dénonciation d'une femme X..., qui accuse de l'assassinat de la veuve Trillet un de ses parents, habitant la grande-rue de la Guillotière.

Or y a-t-il de fondé dans cette accusation ? C'est ce que l'enquête ouverte par les magistrats éclaircira.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette affaire.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Vendredi, 5 Février, 30^e jour de l'année. Premier quartier 5 ; pleine lune le 12. Soleil : lever, 7 h. 28 ; coucher, 5 h. 2.

Un noyé reconnu. — Le cadavre retiré du Rhône près du pont Morand, hier soir, a été reconnu pour être le sieur Louis Fargeat, soixante-seize ans, sans domicile connu, né à Saint-Lager (Rhône).

Dans les poches de ses vêtements, on a trouvé un titre de pension militaire. M. Fargeat était ancien brigadier-bottier de la 1^{re} compagnie de remonte.

Chiens méchants. — M. Cassier, lutteur, demeurant rue de la Bannière, 4, a été mordu par le chien d'un commerçant habitant la même rue.

M. Duchet, pharmacien, rue Moncey, a cantonné la plaie que la bête malfaisante lui avait faite à la jambe droite.

On a conduit à la fourrière, chemin de Gerland, 76, un chien de garde de forte taille portant un collier au nom de M. Guibert, cours Vitton.

Cet animal, qui se trouvait depuis deux jours dans un terrain vague, avoisinant la place de Trion, refusait toute nourriture et donnait des signes d'hébergement.

Appartement dévaloisé. — En rentrant chez lui hier soir, à dix heures, M. Painçon, gardien-male, domicilié rue des Remparts, n° 36, au sixième étage, a constaté que des malfaiteurs avaient fracturé la porte de son logement.

Dans l'appartement, ils avaient fouillé tous les meubles ; ils sont partis emportant une montre en or de 160 francs, cent francs en argent, une paire de draps, une robe et divers autres objets.

Une enquête est ouverte.

Acte de probité. — M. Sibert, étudiant en médecine, rue Duhamel, 21, a trouvé hier soir, sur la place Saint-Michel, une pièce d'or qu'il s'est empressé de remettre au chef du poste de la manufacture des tabacs.

Mauvaises plaisanteries. — Dans la nuit, des individus ont brisé un banc de pierre, quai Irlis.

Deux noctambules ont brisé une vitre valant 25 fr. au kiosque tenu par M. Barrioz, à l'angle de la place des Célestins et de la rue d'Egypte.

scène tragico-comique qui s'était déroulée la veille dans une maison du cours Lafayette. L'affaire n'aura pas de suites. Mme X..., ne voulant pas traîner devant les tribunaux une ancienne amie, mère de famille, a généreusement retiré sa plainte.

Arrestations. — Dans la soirée, M. Prieur, commissaire de police du quartier de la Croix-Rousse, a arrêté Esprit C..., passementier, rue Charpenet, et Pierre L..., employé, place Voltaire, sous l'inculpation de bris de clôture et dommages à la propriété d'autrui.

Au comptoir. — Sous ce titre, nous avons parlé dans notre numéro du 1^{er} février, d'un homme qui s'était frappé dans un comptoir sis à l'angle de la rue Moncey et de la rue Geribaldi.

M. Lerat, débitant, qui habite au numéro 123 de ladite rue, nous prie de déclarer que ce n'est pas chez lui, que le fait dont nous parlons s'est passé.

Objet trouvé. — Il a été trouvé un livret de la chambre syndicale des ouvriers confiseurs-pâtisseries au nom de Abisset avec certificat sur timbre. Le réclamer au comptoir, rue Moncey, 38.

Société protectrice des animaux. — Réunion mensuelle du conseil d'administration, aujourd'hui vendredi, à 8 heures du soir, au siège de la société, 17, place Bellecour.

Théâtre des Célestins. — Aujourd'hui vendredi, première de la reprise de *Diogenes*, comédie en trois actes, de Victorien Sardou. Le spectacle commencera à 8 heures 1/4 par *Les Époux d'un Réservé*. A 9 heures, *Diogenes*.

Après-demain dimanche, deux représentations. Matinée à 1 h. 1/2, spectacle redoublé : *L'Abbé Constantin*, comédie en trois actes, et *Les Trois Épiques*, vaudeville en trois actes. Le soir, *Le Tour de Naples*, drame en cinq actes et neuf tableaux, par Alexandre Dumas et Frédéric Gaillardet, et *Coguin de Printemps*, pièce à spectacle mêlée de chants, en quatre actes, par MM. Jaime et Duval.

A l'étude : le grand succès actuel du Vaudeville, *Le Famille Pont-Biquet*, pièce nouvelle en trois actes, par M. Alex. Bisson.

Théâtre-Bellecour. — Aujourd'hui, vendredi, 16^e représentation du *Petit Duc*, la charmante opérette de Ch. Lecocq, dont le succès est loin d'être épuisé. Chaque soir, le public se presse en foule au Théâtre-Bellecour pour admirer la belle mise en scène de cet ouvrage, ainsi que les 850 costumes de M. Victor Blot. Quant à l'interprétation, elle est absolument irréprochable. M^{lle} Edeline, le vaillant *Petit Duc*, obtient de nombreux rappels qu'elle partage avec M^{lle} Belliard, Rha-Mey et M. Chalmis et Bellard.

Dimanche prochain, le *Petit Duc* sera donné en matinée, sans préjudice de la représentation du soir.

Le bureau de location est ouvert sous le péristyle du théâtre, de 10 heures du matin à 7 heures du soir.

Cirque Rancy. — Tous les soirs, à 8 heures, représentation variée, terminée par la grande attraction du jour, *Jeune d'Arc*, légende mise en grand spectacle, dont les spectateurs de la mise en scène et la richesse des costumes dépassent tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour dans un cirque.

Les jeudis et dimanches : matinées à 2 heures, terminées par *Jeune d'Arc*.

Le Thé. — Depuis quelques années la mode a introduit dans nos habitudes, l'usage du thé. Cette boisson autrefois inconnue ou peu répandue tend de nos jours à remplacer le café. Le thé a sur ce dernier un avantage considérable. C'est que jamais il ne nuit à la santé. Combien de médecins ordonnent le thé pris soit avec du rhum, soit avec du lait et par ce temps d'influenza c'est le remède incontesté.

Toutefois, il faut savoir choisir et bien se garder de prendre des thés de qualité inférieure. Dans cet article de luxe il ne faut pas oublier que les premiers thés de la saison sont ceux qui ont été cueillis dans les montagnes de Chine et qui ont été séchés dans les meilleures conditions.

C'est aujourd'hui le Thé des Mandarins qui a conquis le premier rang. On le trouve dans toutes les bonnes épiceries.

AVIS AUX MALADES

Le Sirop de Bochet du Serpent est le remède le plus puissant qui existe contre tous les vices et acrétes du sang : Boutons, Démangeaisons, Dartres, Migraines, Névralgies, Irritations, Constipations, Douleurs, Rhumatismes, Plaies, Dépôts d'humeurs, de la peau.

Écrire les contre-façons, en exigeant la marque du Serpent, 32, rue Lanterne, Lyon.

INCENDIE A VAISE

La nuit dernière, un incendie a complètement détruit un assez vaste corps de bâtiment appartenant à la brasserie Schmitt, quai de Vaise, 43, servant d'écurie et de remise.

Il était près de minuit, un passant apercevant des flammes sortir de derrière la brasserie, entra et prévint M. Schmitt.

Le personnel de l'établissement, les consommateurs sortirent immédiatement et s'occupèrent à organiser les premiers secours.

Le feu, alimenté par des matières, essentiellement inflammables, telles que la paille et le foin, enfermés dans la fenière en assez grande quantité, se développa en quelques instants d'une façon véritablement inquiétante.

Les voisins, les habitants du quai de Serin, apercevant les flammes, crurent que la brasserie entière brûlait et ce fut, pendant un moment, une véritable panique.

Les gardiens de la paix du poste de Serin, sous les ordres du lieutenant Delatet, de l'adjudant Sella, les pompiers des 1^{er} et 4^e compagnies arrivèrent presque au commencement de l'incendie.

Ces derniers, commandés par le capitaine Pomehan, installèrent rapidement deux pompes à bras, et bientôt, le feu, moins sous forme d'incendie, ne tarda pas à diminuer d'intensité.

Les feux de paille sont très violents, mais heureusement ne durent pas ; aussi, au bout d'un quart d'heure, l'incendie ne tarda pas à diminuer d'intensité, les flammes devinrent rares, et cédèrent la place à une épaisse colonne de fumée. Tout danger pour les immeubles voisins était définitivement écarté.

La pompe à vapeur arriva à ce moment, escortée par le commandant Rangé ; elle n'eut pas à fonctionner, et les pompiers du dépôt repartirent de suite, laissant leurs camarades achever la lutte qu'ils avaient si bien commencée.

A minuit et demi, il ne restait du bâtiment que les quatre murs et quelques poutres qui achevaient de se consumer.

Malheureusement, la violence de l'incendie avait été telle que l'on n'avait pas eu le temps de faire sortir de l'écurie un cheval. Le pauvre animal a été brûlé ; on n'a même pas encore retiré son corps qui disparaît enseveli à demi, sous un amas de toiles, planches, et débris de toutes sortes.

couvert pendant près de deux heures, puis s'est développé tout à coup. Les pertes sont évaluées à une dizaine de mille francs, couvertes par une assurance.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Société philanthropique aixoise. — Dimanche 7 février courant, à 11 h. 1/2, au Palais de la Bourse, assemblée générale de la société, à 4 heures, banquet aux Pré-aux-Cleres, cours Vitton, 108. — On trouve des cartes de banquet au siège, de 2 à 5 heures du soir, et chez tous les receveurs de la société.

Groupe rationaliste de la morale positive. — Tous les sociétaires sont invités à assister à l'assemblée générale qui aura lieu le vendredi, 5 février, à huit heures du soir, café Marcellin, avenue de Saxe, 105.

Ordre du jour : Compte rendu de la conférence. Harmonie du V^e arrondissement. — Les musiciens sont priés d'être exacts à la répétition générale avec chœurs, ce soir, vendredi, à huit heures et demie, Urgent.

Chambre syndicale des comptables-teneurs de livres de Lyon. — Vendredi, à 8 heures 1/2 du soir, Palais de la Bourse, assemblée générale et industrielle, au siège de la Société, rue de la République, 49 (bureau de l'Université).

Ordre du jour. — Des sociétés anonymes. Les inscriptions nouvelles seront reçues avant la séance.

Universelle. — Assemblée générale extraordinaire, dimanche 7 février, à 8 heures, salle des réunions industrielles, Palais de la Bourse.

Ordre du jour. — Modifications aux statuts. — Election de trois membres du conseil.

Union régionale des Cyclistes. — Assemblée générale mensuelle, le vendredi 5 courant, au siège social, café Doche et Valin, Dumoulin, successeur, à 8 heures 1/2 du soir.

Les inscriptions sont reçues tous les vendredis, au siège social, de 8 heures 1/2 à 11 heures du soir.

TRIBUNE OUVRIÈRE

Ouvriers ferblantiers-zinguieurs. — Le siège de la chambre syndicale sera établi, à partir du 7 février, quai des Célestins, 1, café de la Paix.

Une permanence y sera établie tous les samedis soir, de huit à dix heures, pour la perception des cotisations et la réception des nouveaux adhérents.

MM. les patrons qui auront besoin d'ouvriers pourront également s'y adresser ; un syndicat passera tous les jours pour le service d'embauche.

Chauffeurs-mécaniciens (Union fraternelle des chauffeurs). — Réunion du syndicat samedi, 6 février, à huit heures du soir, salle Gamet, rue Paul-Bert, 8.

Polisseurs sur marbre et pierre. — L'assemblée générale aura lieu le dimanche, 7 février, à 2 heures du soir, chez Vahé, comptoir de l'Industrie, cours Gambetta, 5.

Parti ouvrier (groupe de Vaise). — Réunion publique à Vaise, samedi, 6 février, à 8 heures du soir, salle Mercier, quai Jayr, 32.

Ordre du jour : Manifestation du 1^{er} mai, élections municipales, les dessous du conseil municipal, etc.

Les travailleurs sont priés d'y assister.

GYMNASTIQUE ET TIR

L'Avant-Garde de Lyon. — C'est dimanche 7 courant, ancienne brasserie Robert, 5, rue de la Saône, que cette société donnera son concert annuel.

Elle s'est assurée le concours de M^{lle} Léony, de la Scala de Paris ; de M^{lle} Hyacinthe et Ramieux, du Grand-Théâtre, Geram, Râché, etc.

A 7 heures, grand bal ouvert par les trompettes.

Entre la première et deuxième partie, une quête sera faite au profit de la Prévoyance scolaire et de la Tutélaire, sociétés de patronage des 1^{er} et 4^e arrondissements.

Dernière Heure

PAR SERVICE SPECIAL

LE VOYAGE DE M. DE FREYCINET

Toulon, 4 février. M. de Freycinet est arrivé à Toulon à midi 48. Le secrétaire de la sous-préfecture était venu le saluer à la gare.

Le train est reparti à une heure. Nice, 4 février. M. de Freycinet est arrivé à Nice cette après-midi. Il était accompagné par le général Mathelin, commandant en chef du 15^e corps, du général Brault et du préfet des Alpes-Maritimes. Il a été reçu par l'amiral Riennier, commandant l'escadre de la Méditerranée, par les généraux Saint-Germain, des Garets et Robillard, par les sénateurs, députés et toutes les autorités civiles et militaires.

Les chasseurs alpins et le 55^e de ligne, formaient la haie et rendaient les honneurs militaires.

Après les présentations, M. de Freycinet est monté en voiture.

Sur tout le parcours de la gare au Grand-Hôtel, le ministre de la guerre a été l'objet d'ovations de la population niçoise et de la colonie étrangère très nombreuse en ce moment.

M. de Freycinet visitera, demain matin, les casernes et établissements militaires de Nice. Il se rendra, cette après-midi, au pont du Var et offrira, le soir, un dîner d'une quarantaine de couverts aux autorités militaires.

Dépêches Téléphoniques

Paris, 5 février, 2 h. matin.

UN HÉRITAGE DE DIX MILLIONS

Le tribunal civil de Montdidier vient de rendre son jugement dans l'affaire du testament de la marquise du Plessis-Belleville qui a institué le pape pour son légataire universel. Le jugement reconnaît que le pape étant souverain, même après que le pape étant souverain, même après que les événements de 1870, peut hériter en France avec l'autorisation du gouvernement.

On sait que l'héritage s'élève à la somme de 10 millions.

PETITE BOURSE DU SOIR

Table with 2 columns: Stock names and prices. Includes De Beers, Donnes, Tharès, etc.

SPECTACLES D'AUJOURD'HUI

Grand-Théâtre. — Aujourd'hui, à 8 h. — La Vierge. Théâtre des Célestins. — 7 heures 1/2. — Diogenes les Noces d'un Réservé. Théâtre-Bellecour. — Aujourd'hui, à 8 h. — Le Petit Duc. Casino et Scala. — Spectacle varié tous les soirs. Cirque Rancy. — Aujourd'hui à 8 heures, grande représentation variée. Les jeudis, dimanches et fêtes, représentation à 3 heures. Concert National, cours Gambetta, 35 (ancienne brasserie Corrompu). — Tous les soirs, à 8 heures, grand concert spectacle. Théâtre Guignol (Galerie de l'Argue). — Tous les soirs, spectacle varié, parodies d'opéras, pièces du répertoire. Guignol du Caveau (place des Célestins). — Tous les soirs, spectacle varié. Guignol, rue de Vaudray, 2. — 7 h. — Spectacle varié. Muséum anatomique, cours du Midi. — Visible tous les jours à partir de neuf heures du matin. — Chêfs-d'œuvre nouveaux. Salle Baraban (Chemin de Zaran, 51). — Grand concert tous les dimanches.

DÉCÈS

Les amis et connaissances des familles QUIVOGNE, LAVERGNE, BARTHELEMY, CHAUSSE et RENAUD, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de

Mme Veuve F. QUIVOGNE, Née Marguerite Cambette,

sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister à ses funérailles qui auront lieu le samedi 6 courant, à 9 heures 3/4.

Le convoi partira du domicile de la défunte, 39, quai de la Charité, pour se rendre au cimetière de Guillotière par le chemin de la Saône.

Le Linge à Bon Marché

Un événement qui ne sera pas sans importance pour les ménagères et maîtresses de maison se prépare actuellement, c'est la vente des toiles, rideaux, serviettes, mouchoirs, enfin de tous les articles de blanc qui garnissent les rayons des Grands Magasins de soies à la Ville de Lyon (place des Terreaux) en liquidation depuis le mois de décembre dernier, pour des raisons connues et sur lesquelles il est inutile de revenir. Mais ce qui présente un intérêt tout particulier, c'est le bas prix incroyable auquel toutes ces marchandises vont être vendues : on parle déjà de rideaux à trois sous, de serviettes damassées à quatre sous, de toile pour draps à cinquante centimes, etc., et il ne faut pas trop s'étonner de ces prix fantastiques si on considère que la Direction de cette grande maison se trouve dans la nécessité de vendre coûte que coûte pour réaliser, car elle n'a plus que quelques mois à vivre.

Selon toute probabilité, la vente commencera lundi 8 février.

ON DEMANDE

Des ouvriers pour le vissé grande façon. Se présenter avec échantillon, rue Fénelon, 1, maison Servajean et Gouvernet.

AUX DEUX PASSAGES

ACTUELLEMENT Grande Mise en Vente de BLANC Linge confectionné Lingerie Bonneterie Châlioris etc. Toiles RIDEAUX Draps de lit, Serviettes, Tableaux, Couvertures, Cotons, Tapis, Etouffes pour meubles, etc., etc. Prix déiant tout condescendance.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

PAPIER WLINSI. Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte. Exiger le nom WLINSI.

L'EAU DE LÉCHELLE homœopathique est vendue contre les Crachements de Sang, les Hémorragies utérines et intestinales, les Pertes, la Dysménorrhée, etc. — Paris, 378, rue Saint-Hippolyte.

GUERRE = CHARLATANISME

Feuilleton de l'ECHO DE LYON du 5 Février (72)

LA VIE LYONNAISE

LE KRACH

Roman inédit (1)

LXXII

Eh bien, qu'importe à Mary Percy que la Transtéverine fut la maîtresse d'Angelo...

Et quand bien même cette Italienne se donnerait les gants d'Angelo...

Aussi, se représentant et se détournant d'un air dédaigneux vers ce bonhomme en cravate blanche...

— Eh bien, mon cher monsieur, si vous ne comprenez que sur cette personne

pour me faire voir les dangers de ma position, je crois que vous perdez votre temps...

Mulot vit que la conversation devenait vers des discours inutiles.

Aussi, prenant aussitôt son parti, — Môme si j'étais de la police ?

— De la police !... Quelle plaisanterie, fit-elle en éclatant de rire. Si vous étiez de la police, Chipola ne vous aurait pas dit tout ce qu'il vous a confié.

— Ah ! oui, le coup de l'assassinat... — Tout juste.

— Eh bien, il faudra vous détromper, chère madame. Chipola est en prison, et c'est pour opérer avec vous sans esclandre...

Elle portait la main au cordon de sonnette.

— Avant de sonner, continua Mulot, veuillez remarquer, de l'autre côté de la rue...

— Eh bien, fit-elle en s'arrêtant instinctivement.

— Eh bien, au premier geste, ils sont à la porte de votre maison pour empêcher que personne n'en sorte.

— Quant à vous, je vous conseille, dans votre intérêt, de ne faire aucun bruit, aucune résistance, et surtout de ne pas appeler. Il y a peut-être encore

un moyen pour vous de ne pas perdre la partie... et si vous voulez, je vais vous l'indiquer brièvement.

— Voyons ce moyen, — Asseyez-vous.

Et Mulot commença posément : — Vous comprenez, ma chère, que nous ne nous sommes pas embarqués sans motif.

Si je suis ici, c'est que non seulement Chipola mais Angelo et Lucie sont sous les verroux.

— Angelo !... — Oui, Angelo aussi.

Elle recevait tant de coups depuis quelques instants, celui-ci ne lui parut pas faire une impression plus vive que les précédents.

— Et alors ? — Quant aux trois millions, continua Mulot, ils sont en sûreté.

— Vous comprenez, ma chère, que nous ne nous sommes pas embarqués sans motif.

— En suite ? — Vous voyez donc que c'est une affaire finie, perdue et que rien ne peut plus sauver vos complices.

Elle tressaillit faiblement à ce mot, Mulot reprit :

— ... Puisque nous les tenons et que nous leçons le corps du délit.

— Et bien ? — Eh bien, il dépend à présent uniquement de vous être mêlée à l'affaire ou de vous tirer de ce guépier sans trop d'avaries.

— Comment cela ? — En nous aidant.

— A quoi ?

— A savoir ce que nous ignorons encore. — Sur quoi... vous avez les hommes et l'argent.

— Sur le crime.

— Ah ! vous ignorez...

— J'ignore où est le corps de François Dommarin. Si je le savais, l'instruction serait complète et le témoin qui nous aurait rendu ce service aurait acquis des droits évidents à notre reconnaissance.

— Oh ! fit-elle en riant d'un rire étrange, la reconnaissance de la police !...

— Et elle est plus grande, plus efficace surtout, que vous ne vous imaginez.

— Tenez, fit-il plus familièrement et en s'allongeant sur son fauteuil : je suppose que vous nous apprenez un certain nombre de choses que nous ignorons, soit sur le vol, soit sur l'assassinat.

Comme il est dès à présent prouvé que vous n'avez pas profité du crime — puisque la somme toute entière était chez Angelo et que vous vivez ici de vos ressources...

— Parfaitement, se hâta-t-elle d'ajouter, j'ai quitté Lyon au moment du krach, avec de l'argent, beaucoup d'argent... je peux établir mon compte chez M. Fortuné Prévost, mon agent de change...

— Je sais, je sais, répondit Mulot, et c'est pour cela que nous venons vous offrir un marché. Donnant, donnant. Si vous êtes franche jusqu'au bout, vous serez citée comme témoin, ce sera ennuyeux pour vous, très ennuyeux, je ne dis pas, parce que vous serez légèrement houspillée, soit par le ministère public, soit par les avocats des accusés ; — mais

enfin, je crois que vous n'êtes pas si timide que ça... — Moi ? fit-elle avec un sourire équivoque.

— Et un mauvais moment est bientôt passé, — même à la cour d'assises.

Sinon, ma chère enfant, voyez vous que mes hommes sont là ; je leur fais signe de monter et nous vous arrêtons selon la formule habituelle, c'est-à-dire sans aucune espèce de ménagement.

Voilà. Et, après un silence : — Veuillez choisir.

Elle le regarda bien entre les deux yeux.

— Et qui me prouve la vérité de ce que vous venez de me dire ?

— L'arrestation ? Oh ! j'ai encore le mandat d'arrêt sur moi... et d'ailleurs le votre avec... Veuillez vérifier.

Et tirant de sa poche quelques feuilles de papier imprimées, dont les lignes blanches étaient garnies avec une grosse écriture de scribe, Mulot montra à l'anglaise les noms de ses complices et le sien, munis de tous les timbres qui attestaient la parfaite authenticité et la preuve qu'il avait en sa possession.

— Dans ces conditions, continua-t-il, vous voyez bien que je ne puis vous parler que dans votre intérêt... sans oublier le nôtre. Que risquez-vous à tout me dire ? Rien du tout, puisque j'ai saisi suffisamment pour vous arrêter d'ores et déjà. Ce que vous m'apprenez maintenant ne peut qu'améliorer votre situation. C'est cependant bien facile à comprendre.

— Eh bien, fit-elle avec résolution, marché conclu.

— Vous allez tout me dire ? — Tout.

— Eh bien, allez. — Que voulez-vous d'abord savoir ? — Dommarin d'abord.

— Chipola l'a poignardé dans une entrée en face de la gare de Genève et l'a enterré dans une cave qu'il avait louée pour y tenir ses terres glaises au frais.

— Je me doutais que c'était quelque chose dans ce genre ! — Et il était seul ? — Non, le cocher de la voiture était son complice.

— Vous savez qui c'est ? — Oui.

— Il s'appelle ? — Pèpino, c'est le frère de la maîtresse de Chipola ; ils logeaient tous ensemble à Lyon.

— Oui, à la Villette, je sais. — Que voulez-vous encore savoir ? — Comment Angelo a fait le coup.

— La nuit même, pendant le bal. — Oui, cela c'est évident. Mais comment s'y est-il pris ?

Mulot vint à son secours. — Oui, je sais bien, c'est là que nous devons éviter de vous compromettre. Voyons : est par hasard que vous lui avez dit le mot de la caisse ?

— Elle le regarda ébahie. — Comment ! vous savez ?... — Vous ignorez donc que la police finit par tout savoir ? — Je m'en aperçois. Eh bien, c'est par hasard.

B. REYMAN

A. SUTOUR

A VENDRE

Après Décès. Chantier de Charpentier, avec matériel, marchandises, clientèle et achalandage...

SUCCESSION

M. Raymond MOULIN, de Lamastre est prié de s'adresser à M. Boiron, notaire à Lamastre, pour succession de famille.

SIROP DE COURTOIS

EX-PHARMACIEN DES HÔPITAUX. Guérison rapide des toux, rhumes, bronchites chroniques, grippe, etc.

PROFITS de 5 à 10%

assurés sans risques. Moyens de réaliser bénéfices de 100 à 500 % et plus, payables tous les 15 jours. Liste et résultats obtenus envoyés gratis.

GRANDE CHAPELLE DES 3 PRIX 2,55 - 3,55 - 7,55. ASSORTIMENT COMPLET. CHEMISES, FAUX-COLS, MANCHETTES, CRAVATES, FOLIARDS, ÉPINGLES, etc.

CHOCOLAT DE L'UNIVERS. France par 5 kilos. — Maison de détail : 10, rue d'Algérie, LYON.

ENSEIGNES PEINTES. Dans les Gares des Funiculaires. LYON-CROIX-ROUSSE, LYON-FOURVIÈRE. 20 fr. le mètre carré par an, Peinture et Impôt compris.

ANNUAIRE GÉNÉRAL DU COMMERCE DE LYON et du Département du Rhône (INDICATEUR FOURNIER). ÉDITION DE 1892. Publié sous la direction de Léon FOURNIER, avocat.

Maladies. L'Injection du docteur Méry, de Metz, médicament éprouvé depuis plus de 20 ans, pour la guérison radicale des écoulements des deux sexes.

BONS DE PANAMA. Bons à Lots de 1889. TIRAGE LE 15 FÉVRIER 1892. Un Gros lot : 250.000 francs.

WAGON. Service d'Hiver. L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de l'Est de Lyon, de l'Ouest-Lyonnais et de Lyon à Trévoux.

BOURSE DE LYON Du 4 Février 1892. FONDS D'ÉTAT, OBLIGATIONS, Cours des Valeurs en Banque.

BOURSE DE PARIS Du 4 Février 1892. DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE, COURS DE CLÔTURE, TELEGRAPHIQUE PRIVÉ.

APRÈS BOURSE Du 4 Février. CONDITION DES SOIES DE LYON, BALLOTS PESÉS, CONDITION DES SOIES D'AUBENAS.

MARCHÉ DE LA VILLETTE du 4 février 1892. MARCHÉ AUX BESTIAUX À LYON-VAISE, INHUMATIONS.

LE PASSE-TEMPS (20e ANNÉE). Seul Journal Artistique & Littéraire. ABONNEMENTS : Un An 8 francs, Six Mois 4 francs, Trois Mois 2 francs.